



Bon de commande

Kit de remplacement des signalétiques des abri-fûts mis à disposition en déchetterie par Corepile

Corepile met à disposition gratuitement des kits de remplacement de la signalétique des abris-fûts installés en déchetterie.

Descriptif des équipements :

Un support de remplacement du fronton



Un support de remplacement de la jupe



Deux autocollants pour les trappes



- Fixation des supports par aimant et double-face
- Mise à disposition d'une notice de remplacement
- Livraison du kit dans un carton (dimensions : 49 x 13 x 13 cm)

Valeur marchande unitaire : 85€

Conditions d'obtention :

- Collectivités locales en contrat avec Corepile pour la reprise des piles et accumulateurs portables en déchetteries ;
- Déchetteries enregistrées en tant que point de collecte et équipées d'un abri-fûts ;
- Mise à disposition d'un kit par défaut par déchetterie. Toute commande supérieure à un kit par déchetterie sera soumise à validation par Corepile

La livraison des kits en cas de commandes groupées se fait sur un seul site. La répartition et le montage des équipements sur chaque déchetterie est à la charge de la collectivité locale.

Engagements de la collectivité locale :

En signant ce bon de commande, la collectivité locale s'engage à ce que les équipements fournis soient installés sur les déchetteries indiquées et que les piles et petites batteries collectées soient bien remises à Corepile.

Ces équipements sont mis à disposition des déchetteries dans le cadre du contrat de reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés liant la collectivité locale à Corepile et restent la propriété de Corepile pour une période de 5 ans à date de leur livraison.

Dans l'éventualité où Corepile n'assurerait plus la collecte des piles et accumulateurs portables pour le compte de la collectivité locale, celle-ci s'engage à ce que ces équipements soient démontés et renvoyés à ses frais à Corepile.

